

Assurances 2018

Syndicat Mixte du Trégor

Plateau St Fiacre – Le Velery

29600 PLOURIN LES MORLAIX

MARCHE de PRESTATIONS de SERVICES d'ASSURANCES

3 ans

du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021

ACTE d'ENGAGEMENT

(A.E.)

Lot 5

RISQUES STATUTAIRES

Les clauses particulières ci-dessous, acceptées ou modifiées avec les réserves correspondantes, feront partie intégrante du contrat à établir et primeront toute autre clause de celui-ci.

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné (nom et prénom) :

Représentant en tant que (fonction) :

De (nom organisme assurance) :

Au capital de :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification SIRET :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières et du règlement de la consultation :

1) M'engage, aux conditions du présent acte, comportant 5 pages, et des documents annexés :

- Cahier des clauses techniques particulières dûment complété,
- Lettre de réserves jointe selon dispositions du Règlement de consultation et du C.C.T.P. (comportant pages numérotées de à)

Et aux conditions financières qui suivent, à établir un contrat d'assurance aux conditions de primes précisées ci-dessous.

2) Demande que la Collectivité règle les sommes dues au titre du marché ainsi conclu par virement au crédit du compte ouvert ou nom de :

-sous le numéro :

-banque :

Fait en un seul original,

A _____, le _____

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Nom du candidat

1 -PERSONNEL CNRACL

1.1- TAUX TTC sur masse salariale soumise à cotisations.

GARANTIE	FRANCHISE	TAUX TTC
Décès	Néant	
accident de service	Néant	
maladie professionnelle	Néant	
longue maladie	Néant	
maladie de longue durée	Néant	
maternité, paternité	Néant	
maladie ordinaire	15 jours	

2 – PERSONNEL IRCANTEC

2.1- OFFRE DE BASE - TAUX TTC sur masse salariale hors charges pour garanties ci-dessous

GARANTIE	FRANCHISE	TAUX TTC
Accident de service	Néant	
maladie professionnelle	Néant	
maladie grave	Néant	
maternité, paternité	Néant	
Maladie ordinaire	30 jours	

2.1- OPTION 1 - TAUX TTC sur masse salariale hors charges pour garanties ci-dessous

GARANTIE	FRANCHISE	TAUX TTC
Accident de service	Néant	
maladie professionnelle	Néant	
maladie grave	Néant	
maternité, paternité	Néant	
maladie ordinaire	15 jours	

3 – ENGAGEMENT DANS LE TEMPS

3.1. Pendant la durée du marché, le candidat s'interdit de résilier et s'engage d'une manière ferme et irrévocable à maintenir sans modification (hors jeu de l'indexation) les garanties, franchises et conditions tarifaires.

3.2. L'engagement ferme et irrévocable du candidat de non résiliation et de maintien sans modification des garanties, franchises et conditions tarifaires

CACHET ET SIGNATURE

LETTRE d'ENGAGEMENT « SERVICES »

à fournir par les organismes d'assurance sur papier à en-tête.

Je, soussigné (-e), M (-elle, -me, -r), représentant en tant que (fonction) la (société, mutuelle) d'assurances X, m'engage à fournir, dans le cas où mon offre serait retenue, les services suivants :

1. les services incombant normalement aux intermédiaires d'assurances et qui sont établis tant par les règles déontologiques de cette profession que par la jurisprudence,
2. un accusé de réception écrit de chaque déclaration de sinistre, comportant un numéro interne d'enregistrement,
3. une réponse écrite dans un délai de 15 jours maximum à toute demande,
4. la fourniture, 1 fois par an, de statistiques détaillées sur le(s) contrat(s) dont le placement et la gestion m'auraient été confiés, cet état comprenant notamment les éléments suivants : date du sinistre, cause, date d'enregistrement, situation du dossier, montant réglé, montant évalué, franchise appliquée (ou applicable).
5. un commentaire sur l'évolution de ces statistiques et des conseils sur les mesures de prévention protection qui pourraient être prises pour en améliorer l'évolution,
6. un état budgétaire annuel faisant ressortir, pour le(s) contrat(s) géré(s) : le montant TTC des primes payées (révision éventuelle comprise), le montant HT des primes, le montant des frais de gestion « compagnie », le montant des primes « utiles », le rapport sinistres payés/primes TTC et/ primes « utiles », le rapport sinistres payés et évalués/primes TTC et/ primes « utiles ».

Fait à

, le

Cachet et signature :

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir marché avec engagement ferme de l'organisme assureur de ne pas résilier ni modifier les conditions de garanties, franchises et tarifs :

Le marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous, pour les taux suivants :

1 CNRACL

1.1. Types de garanties et taux :

1.2. Base cotisations et Indemnisations

Ligne comptable		oui	non	Montant BP en cours
64111	Rémunération principale			
64112	Nouvelle Bonification Indiciaire			
	Supplément familial			
64118	Régime indemnitaire			
	Charges sociales			

2 IRCANTEC

2.1. Garanties et taux

Franchise choisie en maladie ordinaire	Taux TTC

2.2. Base cotisations et Indemnisations

Ligne comptable		oui	non	Montant BP en cours
64131	Rémunération principale			
	Charges sociales			

A ,

le

Le président du Syndicat Mixte du Trégor